

Voies communales à transférer à la Métropole Nice Côte d'Azur (1/2)	
NOM DE VOIE	TYPE DE VOIE
<b>Accès bretelle sortie 6202 bis</b>	Voie de circulation
<b>Allée de la Fontaine</b> : de l'intersection avec la Route de Saint-Jeannet jusqu'au numéro de voirie 55	Voie de circulation
<b>Allées des Cades</b>	Voie de circulation
<b>Allées des Chardonnerets</b>	Voie de circulation
<b>Allées des Cyprès</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Allées des Fauvettes</b> , de l'intersection avec la Route de Saucés jusqu'au numéro de voirie 41	Voie de circulation
<b>Allées des Genêts</b>	Voie de circulation
<b>Allées des Lentisques</b>	Voie de circulation
<b>Allées des Mésanges</b>	Voie de circulation
<b>Allées des Pinsons</b>	Voie de circulation
<b>Avenue de la Tourre</b> , de l'intersection avec le giratoire de la Manda jusqu'au numéro de voirie 55 (station de lavage)	Voie de circulation
<b>Belvédère Ursule Revel</b>	Voie de circulation
<b>Carrierou dou Cantoun</b>	Voie piétonne
<b>Chemin de Bezaudun</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de Font Cailloure</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de la Bastide</b>	Voie de circulation
<b>Chemin de la Halte</b>	Voie de circulation
<b>Chemin de l'Adrech</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de l'Hubac</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de l'Oustaou</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de Notre-Dame</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin du Punteou</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin de Provence</b>	Voie de circulation
<b>Chemin de Saint-Michel</b>	Voie de circulation
<b>Chemin de Terra Gasta</b> , entre la Vieille Route de Carros et La Chenaie	Voie de circulation
<b>Chemin des Camps Dalmas</b> , de l'intersection avec le Chemin de Provence jusqu'au numéro de voirie 148	Voie de circulation
<b>Chemin des Condamines</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin des Condamines Supérieures</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin des Espeiroures</b> , de l'intersection avec la Route de Carros (RM2209) au numéro de voirie 676	Voie de circulation
<b>Chemin des Ferrailons</b> , de l'intersection avec la Route de Carros (RM2209) jusqu'au numéro de voirie 705	Voie de circulation
<b>Chemin des Fontaines</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin des Moulins</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Chemin des Moulins Supérieurs (par ch des Fontaines)</b>	Voie de circulation
<b>Chemin des Moulins Supérieurs (par ch de Provence)</b>	Voie de circulation
<b>Chemin des Près</b> , de l'intersection avec le Chemin des Espeiroures jusqu'au numéro de voirie 290	Voie de circulation
<b>Chemin des Serres</b> , entre La Chenaie et la Route des Saucés	Voie de circulation
<b>Chemin des Serres Inférieur</b> , de l'intersection avec la Route de Vence (RM 2210) jusqu'au pied de l'escalier	Voie de circulation
<b>Chemin du Claus</b> , de l'intersection avec le Chemin de Bezaudun jusqu'au numéro de voirie 269	Voie de circulation
<b>Chemin du Clot</b>	Voie de circulation
<b>Chemin du Puy</b>	Voie piétonne
<b>Chemin Pierre de Fresquet</b>	Voie de circulation
<b>Chemin Saint-Martin</b>	Voie de circulation
<b>Descente des Moulins</b>	Voie piétonne

## Voies communales à transférer à la Métropole Nice Côte d'Azur (2/2)

NOM DE VOIE	TYPE DE VOIE
<b>Impasse de la Bastide</b>	Voie de circulation
<b>Impasse de Fontcailloure</b> , de l'intersection avec le Chemin de Fontcailloure jusqu'au numéro de voirie 96	Voie de circulation
<b>Impasse de la Vigne</b>	Voie de circulation
<b>Impasse de la Vignerette</b> , de l'intersection avec le Chemin des Près jusqu'au bout de l'impasse	Voie de circulation
<b>Impasse des Arbousiers</b>	Voie de circulation
<b>Impasse des Breguières</b>	Voie de circulation
<b>Impasse des Jardins</b>	Voie piétonne
<b>Impasse des Près</b> , de l'intersection avec le Chemin des Près jusqu'au numéro de voirie 86	Voie de circulation
<b>Impasse du Bassin</b>	Voie de circulation
<b>La Chenaie</b> , sur sa partie revêtue	Voie de circulation
<b>Lou Calada</b>	Voie piétonne
<b>Lou Carrierou</b>	Voie piétonne (escalier)
<b>Montée Bernard Roman</b>	Voie piétonne
<b>Montée de la Vieille Commune</b>	Voie piétonne
<b>Montée des Fades</b>	Voie piétonne
<b>Montée du Château</b>	Voie de circulation
<b>Montée Saint-Blaise</b>	Voie de circulation et piétonne
<b>Passage André Armando</b>	Voie de circulation
<b>Place Andre Garbies</b>	Voie piétonne
<b>Place des Ormeaux</b>	Voie de circulation
<b>Place Désire Feraud</b>	Voie de circulation
<b>Place du Lavoir</b>	Voie de circulation
<b>Place Grimaldi</b>	Voie de circulation
<b>Route des Sauces</b>	Voie de circulation
<b>Rue de la Place</b>	Voie de circulation
<b>Rue de l'Ancien Four</b>	Voie piétonne
<b>Rue des Anciens Combattants</b>	Voie de circulation
<b>Rue des Etagères</b>	Voie de circulation et piétonne
<b>Rue des Fades</b>	Voie de circulation et piétonne
<b>Rue des Ferrailles</b>	Voie piétonne
<b>Rue des Jardins</b>	Voie de circulation
<b>Rue des Ormeaux</b>	Voie de circulation
<b>Rue des Pontis</b>	Voie de circulation
<b>Rue du 8 mai 1945</b>	Voie de circulation
<b>Rue du Château</b>	Voie de circulation
<b>Rue du Domaine</b>	Voie de circulation
<b>Rue du Puy</b>	Voie de circulation
<b>Rue du Sergent</b>	Voie piétonne
<b>Rue Soutrane</b>	Voie piétonne
<b>Rue Torrin et Grassi</b>	Voie de circulation et piétonne
<b>Rue Virgile Barel</b>	Voie de circulation puis piétonne
<b>Viaduc d'Enghieri</b>	Voie de circulation
<b>Vieille Route de Carros</b> , de l'intersection de la Route des Sauces jusqu'au numéro de voirie 847.	Voie de circulation
<b>Voie Venciane</b>	Voie de circulation et piétonne

## Aires de stationnements / Dépendances de voirie

ADRESSE	TYPE DE STATIONNEMENTS	SURFACE (m <sup>2</sup> )
Chemin de Notre-Dame	Dépendance et annexe de voirie	500
Place Grimaldi	Dépendance et annexe de voirie	164
Place André Garbies	Dépendance et annexe de voirie	167
Place des Ormeaux	Dépendance et annexe de voirie	318
Avenue V.Audibert	Dépendance et annexe de voirie	161
Place du Lavoir	Dépendance et annexe de voirie	543